




Bureau
international
du Travail

Favoriser le développement local dans les zones rurales grâce aux coopératives et aux autres entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire

**TRAVAIL DÉCENT DANS L'ÉCONOMIE RURALE
NOTES D'ORIENTATION DES POLITIQUES**



L'Organisation internationale du Travail (OIT) estime que les coopératives et les autres entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire (EOESS) ont un rôle à jouer en offrant des perspectives d'emplois productifs et en améliorant les conditions de vie et de travail des femmes et des hommes. Ces institutions peuvent se révéler particulièrement utiles dans des zones où ni les entreprises à but lucratif, ni les autorités publiques, ni les fournisseurs de services ne sont présents, ce qui peut être le cas en zones rurales. Les entreprises et les organisations de l'économie sociale et solidaire jouent un rôle important dans la promotion de l'esprit d'entreprise et du développement d'entreprises, dans la création d'emplois et la fourniture d'une protection sociale en milieu rural; elles participent également à la représentation des producteurs et des travailleurs ruraux, y compris ceux de l'économie informelle, et leur donnent la possibilité de s'exprimer.

Favoriser le développement local dans les zones rurales grâce aux coopératives et aux autres entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire

1. Logique et justification

En raison des crises politiques, sociales et économiques survenues ces dernières années, il est important de prévoir des politiques publiques plus complètes et démocratiques qui participent au développement durable, surtout dans les zones rurales où vivent la majorité des pauvres.

Les stratégies et les cadres nationaux de développement ne tiennent pas toujours correctement compte du rôle du développement rural et n'incluent pas toujours les pauvres ruraux et, en particulier, les groupes les plus vulnérables et les plus désavantagés. Du reste, l'expérience et la recherche ont montré que le degré de réussite des stratégies de développement dépend de la qualité de la participation des acteurs locaux au dialogue social et à la conception des politiques et des stratégies qui touchent leur vie.

Les coopératives et les autres organisations de l'économie sociale et solidaire ont un rôle essentiel à jouer pour entrer en contact avec les pauvres de l'économie rurale et pour réaliser le travail décent. L'OIT est la seule institution spécialisée des Nations Unies à disposer d'un mandat explicite pour travailler sur les coopératives. Elle considère que les coopératives et les autres entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire sont essentielles pour offrir des perspectives d'emplois productifs et pour améliorer les conditions de vie et de travail des femmes et des hommes. Elles peuvent avoir une importance toute particulière dans des zones où ni les entreprises à but lucratif, ni les autorités publiques, ni les fournisseurs de services ne sont présents. Elles créent des emplois et sont souvent les seuls fournisseurs de services essentiels, tels que les services de santé, l'éducation, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, de meilleures infrastructures et l'accès aux marchés¹. Les coopératives et

les autres entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire jouent un rôle important dans la promotion de l'esprit d'entreprise et du développement d'entreprises, dans la création d'emplois et la fourniture d'une protection sociale dans le milieu rural; elles participent également à la représentation des producteurs et des travailleurs ruraux, et leur donnent la possibilité de s'exprimer².

Les coopératives et les autres entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire sont présentes dans tous les secteurs de l'économie rurale, de l'agriculture et de l'horticulture à l'énergie, de la foresterie aux finances, des services sociaux et de développement communautaire aux transports, au tourisme, aux mines et bien d'autres. Jouant un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de travail décent, ainsi que des principes et droits fondamentaux au travail, elles sont considérées comme les institutions sociales et économiques les plus efficaces qui abordent toutes les dimensions de la réduction de la pauvreté et de l'exclusion³. Grâce au caractère collectif des coopératives et des autres entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire, et au degré de participation de leurs membres, utilisateurs ou bénéficiaires, ces institutions constituent un outil important pour les stratégies locales de développement dans les zones rurales.

¹ Les coopératives fourniraient des emplois à 250 millions de personnes dans le monde (<http://ica.coop/en/facts-and-figures>) et environ 50 % de la production agricole mondiale est commercialisée grâce à des coopératives (BIT: *Promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté*, Rapport IV, Conférence internationale du Travail, 97e session, Genève, 2008).

² BIT: *Stimuler le développement rural grâce à l'emploi productif et au travail décent* (2011). La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations estime que «la négociation collective avec des représentants de travailleurs non syndiqués ne devrait être possible que lorsqu'il n'y a pas de syndicat au niveau requis». (BIT: Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de 2015, *Étude d'ensemble sur les instruments relatifs au droit d'association et aux organisations de travailleurs ruraux*, Conférence internationale du Travail, Genève, 2015)

³ Voir, par exemple, les déclarations de l'OIT lors de la Deuxième Commission de la 69e Assemblée générale des Nations Unies, point 25: *Agriculture development, food security and nutrition*, disponible en suivant le lien: http://www.ilo.org/newyork/speeches-and-statements/WCMS_320433/lang-en/index.htm.

Favoriser le développement local dans les zones rurales grâce aux coopératives et aux autres entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire⁴ est une notion qui désigne les entreprises et organisations – en particulier les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations et les entreprises sociales – qui ont comme spécificité de produire des biens, des services et des connaissances tout en poursuivant des objectifs à la fois économiques et sociaux de leurs membres, et de promotion de la solidarité.

Le terme «coopérative» désigne une association autonome de personnes, réunies volontairement pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement.

La promotion et le renforcement de l'identité des coopératives devraient être encouragés sur la base:

a) des valeurs coopératives, à savoir l'entraide, la responsabilité personnelle, la démocratie, l'égalité, l'équité, la solidarité ainsi qu'une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme; et

b) des principes coopératifs, tels qu'établis par le mouvement coopératif international. Ces principes sont les suivants: l'adhésion volontaire et ouverte à tous, le pouvoir démocratique exercé par les membres, la participation économique des membres, l'autonomie et l'indépendance, l'éducation, la formation et l'information, la coopération entre les coopératives et l'engagement envers la collectivité.

Recommandation de l'OIT n° 193 sur la promotion des coopératives (2002).

2. Champ d'application et définitions

La Constitution de l'OIT fait référence au rôle des entreprises coopératives dans le cadre de l'organisation et lui confère le mandat explicite de travailler sur les organisations de coopérateurs⁵. Le travail de l'OIT sur les coopératives remonte à 1920 et s'appuie aujourd'hui sur la Recommandation n° 193 sur la promotion des coopératives (2002) qui est vue comme le premier et unique instrument universellement applicable sur les politiques et lois relatives aux coopératives adopté par une organisation internationale. La recommandation n° 193, qui couvre tous les secteurs et pays, énonce les principes et les valeurs des coopératives, et souligne qu'elles doivent bénéficier du même traitement que n'importe quel autre type d'entreprises. Elle encourage en outre la coopération entre les organisations d'employeurs et de travailleurs et les coopératives pour atteindre des objectifs de développement durable. Elle reconnaît aussi les coopératives informelles et demande aux gouvernements de promouvoir les coopératives en faisant de ce qui ne relève souvent que d'activités de survie marginales (parfois désignées par les termes «économie informelle») un travail bénéficiant d'une protection juridique et qui s'intègre pleinement à la vie économique⁶.

L'Organisation internationale du Travail a reconnu le rôle des coopératives et de l'économie sociale et solidaire à plusieurs occasions depuis l'adoption de la recommandation n° 193. La Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008 admet que des entreprises

productives, rentables et durables, associées à une économie sociale solide et à un secteur public viable, sont essentielles pour le développement économique durable et pour des perspectives d'emploi. Le Pacte mondial pour l'emploi de 2009⁷ estime que les coopératives fournissent des emplois dans de très petites entreprises comme dans de grandes multinationales, et la Conférence internationale du Travail a adopté plusieurs conclusions qui mettent en valeur le rôle des coopératives: sur la promotion d'entreprises durables en 2007⁸, sur la crise de l'emploi des jeunes en 2012⁹ et sur la réalisation du travail décent, des emplois verts et le développement durable en 2013¹⁰.

Quant aux activités destinées à favoriser les coopératives et les autres entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire, l'OIT travaille en étroite collaboration avec ses mandants, de même qu'avec le mouvement coopératif international. Elle collabore avec l'Alliance coopérative internationale (ACI) et est membre du Comité pour la promotion et l'avancement des coopératives (COPAC), composé de l'Alliance, de l'OIT, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), et de l'Organisation mondiale des agriculteurs (OMA). De plus, l'OIT est un membre fondateur du Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire.

⁴ Telle que définie lors de la Conférence régionale tripartite de l'OIT sur l'économie sociale, Une réponse africaine à la crise mondiale, Johannesburg, du 19 au 21 octobre 2009.

⁵ Constitution de l'OIT, article 12.3: «L'Organisation internationale du Travail pourra prendre toutes dispositions utiles pour consulter, selon qu'il lui paraîtra désirable, des organisations internationales non gouvernementales reconnues, y compris des organisations internationales d'employeurs, de travailleurs, d'agriculteurs et de coopérateurs». Le texte de la *Constitution de l'Organisation internationale du Travail*, disponible en suivant le lien: http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/?p=NORMLEXPUB:62:0::NO::P62_LIST_ENTRIE_ID:2453907

⁶ Recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives (2002), disponible en suivant le lien: http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:R193

⁷ BIT: *Un pacte mondial pour l'emploi*, Conférence internationale du Travail, 98e Session, Genève, 2009.

⁸ BIT: *La promotion d'entreprises durables*, Conférence internationale du Travail, 96e Session, Genève, 2007.

⁹ BIT: *La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action*, Rapport V, Conférence internationale du Travail, 101e Session, Genève, 2012.

¹⁰ BIT: *Développement durable, travail décent et emplois verts*, Rapport V, Conférence internationale du Travail, 102e Session, Genève, 2013.

Favoriser le développement local dans les zones rurales grâce aux coopératives et aux autres entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire

3. L'approche de l'OIT

Aux côtés des partenaires sociaux et d'autres organisations et institutions partenaires, l'OIT s'attèle à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité au sein de l'économie rurale en encourageant la création de coopératives, et en promouvant l'économie sociale et solidaire grâce à différentes approches qui se recoupent souvent: orientations et conseils sur la mise en place d'environnements propices à la création de coopératives; renforcement des capacités des coopératives et des autres entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire grâce à la coopération technique et la conception d'outils de renforcement des capacités; et sensibilisation fondée sur la recherche portant sur la contribution et le rôle des entreprises et des organisations de l'économie sociale et solidaire dans l'économie rurale.

Orientations et conseils sur la mise en place d'environnements propices à la création de coopératives au niveau national, regional et international

Pour prospérer, les coopératives ont besoin d'un environnement législatif et réglementaire propice et favorable, ainsi qu'un accès aux ressources¹¹. La création d'un environnement positif pour les entreprises, y compris les coopératives, est le premier pilier de la stratégie de l'OIT pour les entreprises durables dont l'objectif est d'encourager une forme d'investissement et d'entrepreneuriat qui garantisse un équilibre entre les besoins et les intérêts de l'entreprise – c'est-à-dire les salariés et leurs employeurs –, d'une part, et les aspirations de la société au sens large, d'autre part¹².

La façon dont l'OIT envisage les environnements propices à la création de coopératives comprend la promotion d'une approche participative incluant différents ministères et autres organismes publics, le mouvement coopératif, des syndicats et des organisations d'employeurs. Elle soutient également des politiques ou des stratégies sur l'emploi rural qui reconnaissent que les coopératives sont des mécanismes de mise en œuvre essentiels.

La recommandation n° 193 a eu un effet sur la législation relative aux coopératives dans près de 100 pays du monde entier, soit plus de la moitié des 185 États Membres de l'OIT¹³.

¹¹ BIT: *La promotion d'entreprises durables*, Conférence internationale du Travail, 96e Session, Genève, paragraphe 31, page 41, 2007. BIT: *Promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté*, Rapport IV, 97e Session, Conférence internationale du Travail, Genève, 2008, paragraphe 348, page 142.

¹² BIT: *Entreprises durables*, dans l'ouvrage: *L'emploi pour la justice sociale et une mondialisation équitable: Aperçu des programmes de l'OIT* (Genève, 2012).

¹³ BIT: *The Story of the ILO's Promotion of Cooperatives Recommendation, 2002 (No. 193)*, (Genève, 2015).

Dans l'optique de soutenir l'examen et l'amélioration des législations sur les coopératives, le « Guide de législation coopérative » en est déjà à sa troisième édition¹⁴.

Quant à l'économie sociale et solidaire, le BIT prodigue des conseils en matière de conception et d'application des politiques et des lois sur l'économie sociale. Au niveau local, le BIT agit comme un facilitateur du dialogue entre les secteurs public et privé et les communautés locales en fournissant un cadre opérationnel pour les quatre dimensions de l'Agenda pour le travail décent (emploi, droits au travail, protection sociale et dialogue social) et en les combinant dans des approches multidisciplinaires et intégrées.

Renforcement des capacités des coopératives et des autres entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire grâce à la coopération technique et la conception d'outils de renforcement des capacités

Le soutien technique du BIT pour favoriser l'économie sociale et solidaire se concentre spécifiquement sur les conseils politiques et juridiques, le renforcement des capacités grâce au développement des ressources humaines et la réduction de la pauvreté en prônant l'entraide. Plusieurs projets et programmes du BIT sont venus soutenir les entreprises et les organisations de l'économie sociale et solidaire en abordant des thèmes comme l'emploi des jeunes, l'égalité entre hommes et femmes, la protection sociale, la migration, le travail des enfants, l'informalité et le développement économique local. Sur ce dernier point, le BIT a aussi encouragé les entreprises et les organisations de l'économie sociale et solidaire, et surtout les coopératives, en s'appuyant sur le développement économique local en tant que moyen de tirer profit de la force de ces différentes approches.

L'approche de l'OIT en matière de développement économique local entend promouvoir le travail décent, des emplois productifs qui offrent un salaire équitable et une protection sociale, et permet aux femmes et aux hommes de participer au processus de développement. Elle se concentre pour cela sur un territoire précis, cible des secteurs qui ont un potentiel économique, relie la qualité de l'emploi à la compétitivité de l'entreprise, renforce les capacités des acteurs locaux et nationaux en faisant participer des organisations d'employeurs et de travailleurs, encourage la propriété et la gestion locales, accorde la priorité aux stratégies et aux outils qui bénéficient

¹⁴ Hagen, H.: *Guide de législation coopérative*, troisième édition révisée (Genève, BIT, 2012).

Favoriser le développement local dans les zones rurales grâce aux coopératives et aux autres entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire

aux pauvres et relie le développement économique local aux politiques de l'emploi.

Le développement économique local (DEL) est un processus de développement participatif qui encourage les accords de partenariat entre les parties prenantes privées et publiques sur un territoire défini. Celles-ci sont généralement réunies dans des forums qui permettent l'élaboration et la mise en œuvre conjointes d'une stratégie de développement commune en utilisant les ressources et les avantages compétitifs locaux dans un contexte général, avec pour objectif final de stimuler l'activité économique et de créer des emplois décents pour tous¹⁵. Le DEL est un processus qui fournira différentes solutions en fonction du lieu, de la culture, des possibilités économiques et du contexte politique, ainsi que de l'environnement social et institutionnel.

Contrairement aux approches traditionnelles de développement communautaire, le DEL fournit les moyens et les structures qui représentent les positions locales lorsque les acteurs locaux interagissent avec leurs homologues nationaux et internationaux. Il combine différentes approches de l'OIT en matière de promotion de l'économie rurale. Les politiques qui soutiennent le développement économique local durable, notamment au travers de l'économie sociale et solidaire, peuvent jouer un rôle essentiel pour faire face aux enjeux de la mondialisation et à la tendance à la décentralisation, surtout grâce au renforcement de la participation et à l'importance accordée au dialogue social, en connectant les personnes et leurs ressources pour de meilleures perspectives d'emploi et une meilleure qualité de vie dans les zones rurales.

Les zones rurales, surtout dans les pays en développement, n'ont pas réussi à exploiter les possibilités qu'offre la mondialisation, en grande partie à cause de goulets d'étranglement dans les chaînes de valeur, par exemple, à cause d'infrastructures mal adaptées ou d'une déconnexion des acteurs ruraux. En utilisant l'identité territoriale des zones rurales en tant qu'atout de développement, en offrant un espace pour la prise de parole, la représentation et l'engagement, ou en renforçant les capacités des populations rurales, le développement économique local constitue une approche clé pour un développement autonome et durable, même dans les zones rurales les plus reculées¹⁶.

La recommandation n° 193 souligne clairement l'importance du renforcement des capacités et de la formation pour les coopératives. On peut y lire que les politiques nationales devraient notamment développer les compétences techniques

¹⁵ BIT: *Stimuler les économies locales dans les zones rurales*, Notes d'orientation rurale de l'OIT (Genève, 2011).

¹⁶ Idem.

et professionnelles, les capacités d'entreprendre et de gérer, la connaissance du potentiel économique, et les compétences générales en matière de politique économique et sociale des adhérents, des travailleurs et des gestionnaires, et améliorer leur accès aux technologies de l'information et de la communication; de même que promouvoir l'enseignement des principes et pratiques coopératifs et la formation y relative, à tous les niveaux appropriés des systèmes nationaux d'éducation et de formation. De la même manière, elles devraient aussi pourvoir à la formation et à d'autres formes d'assistance afin d'améliorer le niveau de productivité et de compétitivité des coopératives et la qualité des biens et des services qu'elles produisent¹⁷. Outre, l'un des objectifs de la stratégie de l'OIT en matière d'entreprises durables est d'aider les entrepreneurs – surtout les jeunes, les femmes et les groupes marginalisés – à créer et à développer des entreprises performantes¹⁸.

Sensibilisation fondée sur la recherche à propos de la contribution et du rôle des entreprises et des organisations de l'économie sociale et solidaire dans les économies rurales

Le Bureau international du Travail produit des études de cas et d'autres documents mettant en évidence l'importance de créer des coopératives et la pertinence de l'économie sociale pour la création d'emplois, les droits fondamentaux au travail, le dialogue social et le développement durable, par exemple. Au vu de l'importance de disposer de données statistiques sur les coopératives pour l'élaboration de politiques et d'interventions appropriées, le BIT soutient les efforts visant à améliorer l'exactitude et l'utilité des systèmes statistiques pour parvenir à des données chiffrées complètes et internationalement comparables sur les coopératives. Comme le précise la résolution adoptée lors de la session de 2013 de la Conférence internationale des statisticiens du travail, de telles informations sont capitales pour quantifier l'impact que les coopératives et les entreprises et les organisations de l'économie sociale et solidaire ont sur leurs membres et sur l'économie dans son ensemble, et pour savoir comment elles réagissent en temps de crise. Des partenariats consolidés existent aux niveaux international, national et local entre des universités et des institutions de recherche et l'Alliance coopérative internationale (ACI)¹⁹.

Pour réagir à la légitimité croissante de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans les agendas internationales, régionales et

¹⁷ Recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives (2002).

¹⁸ BIT: «Entreprises durables», dans *L'emploi pour la justice sociale et une mondialisation équitable: Aperçu des programmes de l'OIT* (Genève, 2012).

¹⁹ Voir l'exemple de ICA-OIT Conférence de recherche sur les coopératives et le Monde du Travail, disponible en suivant le lien: http://www.ilo.org/ankara/news/WCMS_423646/lang--en/index.htm

Favoriser le développement local dans les zones rurales grâce aux coopératives et aux autres entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire

nationales, le Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire a vu le jour en 2014 et comptait l'OIT parmi ses membres fondateurs. Tenant compte des similitudes entre les objectifs de l'économie sociale et solidaire ainsi que les normes et documents pertinents de l'OIT²⁰, et convaincu que l'ESS offre des chemins

complémentaires de développement, le Groupe de travail peut jouer un rôle important et nourrir la réflexion au sein du système des Nations Unies sur le potentiel de développement et les conséquences politiques de l'ESS au moment où les Nations Unies progressent vers un programme de développement pour l'après-2015.

4. L'expérience de l'OIT à ce jour

Le projet du BIT sur les marchés publics et l'économie sociale étudie les possibilités de recourir aux marchés publics pour stimuler l'économie sociale en Afrique du Sud. Il cherche à concevoir et à tester de nouveaux modèles d'entreprises de l'économie sociale qui réduisent les entraves à l'entrée sur le marché des fournisseurs de l'économie sociale et qui créent des emplois supplémentaires.

L'OIT utilise l'approche de développement économique local depuis les années 1990 et elle s'est révélée particulièrement utile dans les zones touchées par la crise et les régions rurales. Un bon exemple de cette démarche dans les zones rurales vient du *Programme pour le développement économique et la création d'emplois au niveau local* (LEED) au Sri Lanka qui se concentre sur l'autonomisation des individus par la promotion d'emplois et de moyens de subsistance durables. Le projet soutient le rétablissement de coopératives primaires et secondaires dans des secteurs comme l'agriculture, la pêche et la fabrication de bateaux, et promeut leur accès aux marchés.²⁰

COOPAFRICA (*Cooperative Facility for Africa*) était un programme de coopération technique encourageant la création de coopératives dans neuf pays d'Afrique orientale et australe²¹. Il promouvait la mise en place d'un environnement juridique et politique favorable, de syndicats et de fédérations coopératives efficaces, ainsi que de services axés sur la demande pour les coopératives. Un mécanisme de fond d'encouragement a été mis en place dans le cadre des services de développement financier de *COOPAFRICA* pour allouer des fonds en fonction de propositions émanant d'organisations et d'institutions travaillant sur des coopératives, et pour soutenir des projets coopératifs innovants, dont bon nombre sur l'innovation dans

l'agriculture ou sur la diversification des revenus dans les zones rurales²². Le financement total alloué des cinq appels à propositions pour plus de 80 organisations était d'environ 3 millions de dollars des États-Unis. Le mécanisme de fonds d'encouragement a servi à mettre en contact la demande (principalement des coopératives primaires) et l'offre (des fournisseurs de services de développement d'entreprises issus, soit du mouvement coopératif, comme des collèges de coopératives ou de syndicats, soit externes, comme des ONG).

Le *Programme d'appui aux 'associatif et coopératif aux initiatives de développement à la base* (ACOPAM) encourageait l'emploi indépendant parmi les populations de cinq pays de la région du Sahel grâce à la création de coopératives et d'autres organisations d'entraide²³. S'appuyant sur une approche fortement participative mettant l'accent sur la création d'organisations locales, ACOPAM a mis en place des sous-projets portant sur cinq thèmes principaux, à savoir les banques céréalières, l'irrigation à petite échelle, l'égalité entre hommes et femmes et le microfinancement, la gestion des terres et la commercialisation du coton. Sa promotion de banques céréalières gérées en coopératives s'est révélée particulièrement fructueuse et a aujourd'hui été généralisée dans tout le Sahel, contribuant ainsi à accroître la sécurité alimentaire dans la région.

L'approche de *Syndicoop* a aidé à renforcer l'organisation de travailleurs de l'économie informelle et à améliorer les perspectives d'emploi, les revenus et les conditions de travail grâce à des coopératives au Kenya, au Rwanda, en République-Unie de Tanzanie, en Afrique du Sud et en Ouganda. S'appuyant sur cette expérience, un manuel pour les syndicats et les coopératives sur l'organisation des travailleurs de l'économie informelle et le renforcement des capacités des syndicats et des coopératives à organiser les travailleurs de l'économie informelle non protégés a été

²⁰ Les conclusions du Comité sur l'emploi des jeunes (2012), la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008), l'Agenda pour le travail décent, la Recommandation n° 193 sur la promotion des coopératives (2002), la Déclaration de l'OIT sur les principes et des droits fondamentaux au travail (1998), la Résolution sur le travail décent et l'économie informelle (CIT, 90e session, Genève, 2002), les conclusions concernant la promotion d'entreprises durables (CIT, 96e session, Genève, 2007), et la Résolution sur la promotion de l'emploi rural en vue de la réduction de la pauvreté (CIT, 97e session, Genève, 2008).

²¹ Pour de plus amples renseignements, disponible en suivant le lien: <http://www.ilo.org/public/english/employment/ent/coop/africa/index.htm>.

²² BIT: *Evaluation Summary: Impact assessment of the COOPAfrica Project* (Genève, 2011).

²³ NORAD: *Evaluation of ACOPAM: An ILO Program for «Cooperative and Organizational Support to Grassroots Initiatives» in Western Africa 1978-1999*, Agence norvégienne de développement international (Oslo, 2002).

Favoriser le développement local dans les zones rurales grâce aux coopératives et aux autres entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire

conçu et imaginé pour appliquer l'approche à d'autres pays²³. Le programme INDISCO faisait la promotion de possibilités commerciales auprès des populations autochtones et

tribales en se fondant sur l'autonomie et des moyens de subsistance traditionnels²⁴.

5. Conseils pratiques et ressources

Le BIT propose une large gamme d'outils de renforcement des capacités liés à l'économie sociale, à la création de coopératives et au développement local, thèmes qui sont particulièrement pertinents pour l'économie rurale. Les matériels de formation sont disponibles dans plusieurs langues et sont adaptés aux différents contextes.

Gérer votre coopérative agricole (My.Coop) est un programme de formation sur la gestion de coopératives agricoles, basé sur les outils MATCOM (voir plus bas)²⁶. Le matériel a été traduit dans dix langues et a été utilisé et adapté aux contextes de différents pays dans le monde. Il comprend des outils d'apprentissage mobiles novateurs et une plateforme interactive qui offre un espace pour discuter et partager des expériences de coopératives.

MATCOM – matériel et techniques de formation pour la gestion des coopératives – est un matériel de formation mise au point de 1978 à 1989 sur les coopératives dans différents secteurs économiques, ciblant différents groupes et portant sur différents niveaux de gestion des coopératives²⁷. Il a été traduit dans plus de 40 langues et a été adapté à différents contextes nationaux dans le monde. Les manuels MATCOM ont servi pour différents types de coopératives de plusieurs secteurs économiques, pour différents groupes cibles et pour des niveaux variés de gestion des coopératives. Par exemple, les manuels de formation ciblant les consommateurs et les coopératives agricoles fournissent des conseils détaillés sur la façon d'améliorer les opérations commerciales, allant de pratiques de budgétisation à des méthodes de stockage.

Un autre exemple est *l'Académie sur l'économie sociale et solidaire*²⁸ qui a lieu tous les ans depuis 2010 en collaboration

avec le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail. Elle comprend également une formation à distance et un espace virtuel interactif d'apprentissage, le *Cerveau collectif de l'Académie ESS*²⁹.

Le Matériel de sensibilisation sur le développement économique local entend établir les raisons pour lesquelles le DEL est devenu une solution de substitution nécessaire, viable et complémentaire aux stratégies de développement dans un monde globalisé. Ce matériel défend la position selon laquelle, dans un monde de plus en plus dominé par les échanges commerciaux internationaux et l'intégration économique, le DEL offre un cadre approprié pour optimiser le potentiel socio-économique des territoires – qu'ils soient riches ou pauvres, développés ou sous-développés, urbains ou ruraux, centraux ou isolés – et pour minimiser les risques liés à la participation à des stratégies de développement tout en créant des emplois décents et durables. Il fournit aussi des orientations sur les principales étapes du processus de DEL³⁰.

Instruments

Recommandation (no 193) sur la promotion des coopératives, 2002.

Outils

Hagen, H. (2012): *Guide de législation coopérative* (Genève, BIT).

BIT (2005): *Leadership Training Manual for Women Leaders of Cooperatives*, Alliance coopérative internationale (Genève).

— (2005): *Local Economic Development Sensitizing Package* (Genève).

— (2009): *Training resource pack for agricultural cooperatives on the elimination of hazardous child labour – Book 1: Trainer's guide*, Programme coopératif, Programme international pour l'abolition du travail des enfants (Genève).

²⁴ BIT: «Let's Organize!» (Organisons-nous!): Un manuel *Syndicop pour les syndicats et coopératives sur l'organisation des travailleurs dans l'économie informelle*, Le développement rural par le travail décent, Outils applicables en milieu rural (Genève, 2011).

²⁵ Programme interrégional pour soutenir l'autonomie des populations autochtones et tribales grâce aux coopératives et aux organisations d'entraide.

²⁶ BIT: *My.Coop Gérer votre coopérative agricole*, Le développement rural par le travail décent, Outils applicables en milieu rural (Genève, 2011).

²⁷ BIT: *Stimuler le développement rural grâce à l'emploi productif et au travail décent*, page 43 (2011) et BIT: *MATCOM – matériel et techniques de formation pour la gestion des coopératives*, Le développement rural par le travail décent : Outils applicables en milieu rural (2011).

²⁸ Pour de plus amples renseignements, disponible en suivant le lien: http://socialeconomy.itcilo.org/fr/accueil?set_language=fr.

²⁹ Pour de plus amples renseignements, disponible en suivant le lien: <http://www.sseacb.net>.

³⁰ Pour de plus amples renseignements, disponible en suivant le lien: http://www.ilo.org/empent/Publications/WCMS_112301/lang-en/index.htm

Favoriser le développement local dans les zones rurales grâce aux coopératives et aux autres entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire

— (2009): *Training resource pack for agricultural cooperatives on the elimination of hazardous child labour – Book 2: Training course activities for cooperatives*, Programme coopératif, Programme international pour l'abolition du travail des enfants (Genève).

— (2010): *CoopAfrica project Design Manual: A step-by-step tool to support the development of cooperatives and other forms of self-help organizations*, Cooperative Facility for Africa (Dar es-Salaam et Genève).

— (2011): *My.Coop Gérer votre coopérative agricole* (Genève).

Plateforme de connaissances sur le DEL.

Cerveau collectif de l'Académie ESS.

Publications

Fiches d'information

Hagen H. et Schimmel C. (2011): *Des coopératives pour un développement rural axé sur les personnes*, Notes d'orientation rurale (Genève, BIT).

BIT (2014): *Entreprendre autrement – l'entreprise coopérative*, Département des entreprises (Genève).

— (2014): *L'économie sociale et solidaire*, Département des entreprises (Genève).

— (2014): *Stimuler les économies locales*, Département des entreprises (Genève).

Entreprises coopératives

Amorim, A.; Maldonado C. et coll. (2014): *Global South-South Development Expos: Decent Work Solutions (2010-2013)* (Genève, BIT).

BIT (2009): *Cooperating out of child labour: Harnessing the untapped potential of cooperatives and the cooperative movement to eliminate child labour* (Genève).

— (2011): *ILO Technical Cooperation Intervention Model Series: Cooperative Facility for Africa* (Genève).

— (2013): *Providing clean energy and energy access through cooperatives*, Unité des coopératives, Programme des emplois verts (Genève).

— (2014): *Les coopératives et les Objectifs du développement durable: Une contribution au débat sur le développement pour l'après-2015* (Genève).

— (2014): *Findings of the Assessment of Agricultural Cooperatives in the West Bank: Challenges and Opportunities* (Beyrouth).

— (2014): *Promoting cooperatives: An information guide to ILO Recommendation No. 193* (Genève).

Majurin, E. (2012): *How women fare in East African cooperatives: The case of Kenya, Tanzania and Uganda*, Bureau de pays de l'OIT pour la Tanzanie, le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda (Dar es-Salaam, BIT).

Économie sociale et solidaire

CIF-OIT (2010): *Économie sociale et solidaire: Construire une base de compréhension commune*, Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (Turin).

— (2011): *Économie sociale et solidaire: Notre chemin commun vers le travail décent*, Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (Turin).

— (2013): *Économie sociale et solidaire: Une opportunité pour promouvoir l'emploi des jeunes* (Turin).

— (2014): *Social and Solidarity Economy: Towards Inclusive and Sustainable Development* (Turin).

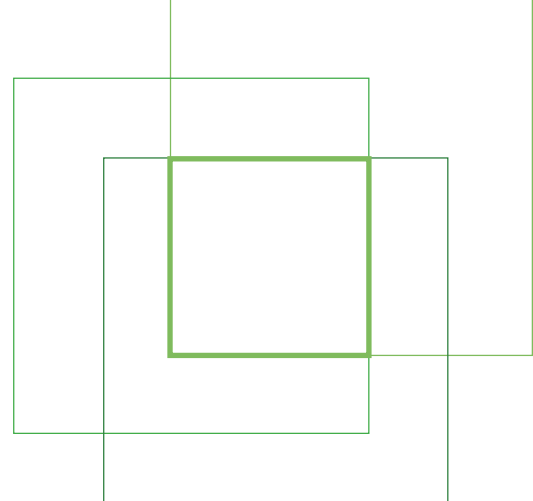
De Luca, L.; Sahy, H.; Joshi, S.; Cortés, M. (2013): *Learning from catalysts of rural transformation, Emploi rural et travail décent* (Genève, BIT).

Fonteneau, B.; Neamtan, N. et coll. (2013): *Édition de base: Économie sociale et solidaire*, Centre international de formation de l'Organisation internationale (Turin).

Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire (2014): *Social and Solidarity Economy and the Challenge of Sustainable Development. A Position Paper by the United Nations Inter-Agency Task Force on Social and Solidarity Economy (TFSSE)*.



Portefeuille des notes d'orientation des politiques sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale



Favoriser une croissance agricole inclusive pour parvenir à des meilleurs moyens de subsistance et à une plus grande sécurité alimentaire

- Travail décent, sécurité alimentaire et résilience des moyens de subsistance en milieu rural
- Travail productif et décent dans l'agriculture

Encourager la diversification économique et la transformation des systèmes de production pour l'emploi rural

- Diversification économique de l'économie rurale
- Promouvoir le travail décent pour les travailleurs ruraux qui sont au bas de la chaîne d'approvisionnement
- Le rôle des entreprises multinationales dans la promotion du travail décent dans les zones rurales
- Transition de l'économie rurale informelle vers l'économie formelle
- Le tourisme durable: catalyseur du développement socio-économique inclusif et de la réduction de la pauvreté dans les régions rurales

Favoriser l'accès à des services, à une protection et à des investissements à forte intensité de main-d'œuvre

- Donner accès à des services de qualité dans l'économie rurale pour favoriser la croissance et le développement social
- Étendre la protection sociale à l'économie rurale
- Développer l'économie rurale par l'inclusion financière: Le rôle de l'accès au financement
- Investissements à haute intensité de main-d'œuvre dans les infrastructures rurales en vue du développement économique, de la protection sociale, de la protection de l'environnement et de la croissance inclusive

Garantir la pérennité et l'exploitation des avantages des ressources naturelles

- Une transition juste vers une économie rurale résiliente et durable
- Le travail décent dans la foresterie
- Exploiter le potentiel des industries extractives
- Eau et amélioration des moyens de subsistance en milieu rural

Accroître la représentation des populations rurales grâce à l'organisation de la promotion des droits, des normes et du dialogue social

- Droits au travail dans l'économie rurale
- Promouvoir le dialogue social dans l'économie rurale
- Favoriser le développement local dans les zones rurales grâce aux coopératives et aux autres entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire
- Travail décent pour les peuples autochtones et tribaux dans l'économie rurale
- Donner des moyens d'action aux femmes dans l'économie rurale
- Travail décent pour les jeunes ruraux
- Promouvoir des politiques équitables et efficaces en matière de migration de main-d'oeuvre dans l'agriculture et les zones rurales

Améliorer la base de connaissances sur le travail décent dans l'économie rurale

- Enrichir la base de connaissances pour favoriser la promotion du travail décent dans le monde rural

Pour plus d'informations, visitez notre site web: www.ilo.org/rural ou écrivez à: rural@ilo.org

Copyright © Organisation internationale du Travail - Première édition (2019)

Ce document fait partie du Portefeuille des notes d'orientation des politiques sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale https://www.ilo.org/global/topics/economic-and-social-development/rural-development/WCMS_436224/lang-fr/index.htm